

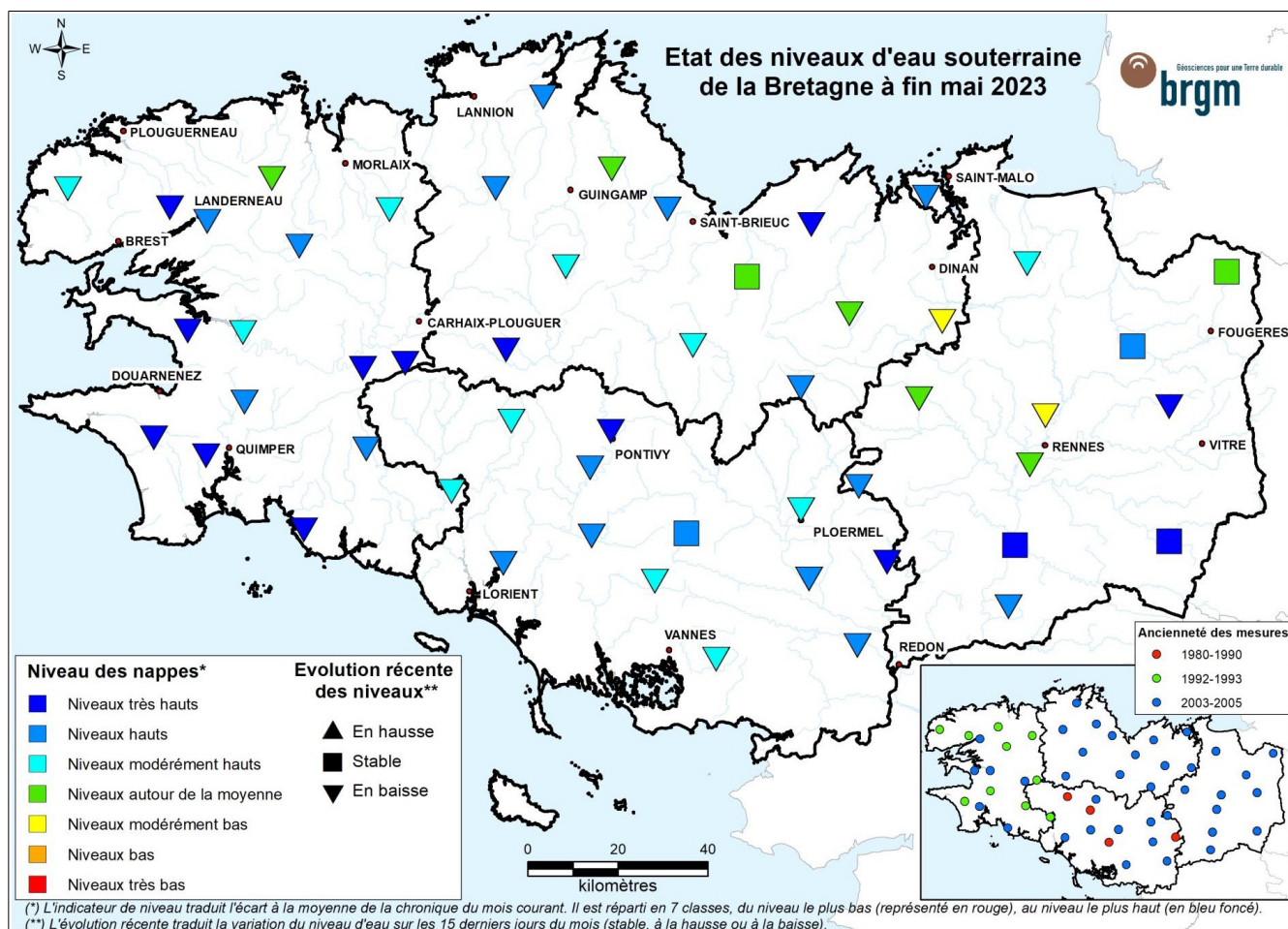
Quimper, le 12 juin 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Situation de la ressource en eau du Finistère: le comité de gestion de la ressource en eau s'est réuni à nouveau le 12 juin 2023

Le Finistère comme la France a connu une période de sécheresse intense et prolongée en 2022. L'abondance des pluies du mois de novembre 2022 a définitivement mis fin à l'épisode de sécheresse 2022 dans le département. Ce mois particulièrement humide (50 % au-dessus de la normale) suivi d'un mois de décembre et d'une première moitié de janvier bien arrosés ont permis une recharge des nappes souterraines et d'atteindre des débits de hautes eaux sur nos rivières.

A partir du mois de février, les très faibles pluies ont entamé le stock accumulé et les niveaux d'eau superficielle et souterraine sont repartis à la baisse, passant sous le niveau de 2022 à la même date (06 mars). Les abondantes précipitations du mois de mars ont permis de retrouver des niveaux supérieurs aux normales de saison pour les cours d'eau, autour de la moyenne pour les eaux souterraines. La pluviométrie du mois d'avril est restée dans la moyenne alors que mai présente un déficit de l'ordre de 30 %. La carte du BRGM ci-dessous illustre la situation des nappes en Bretagne au 31 mai 2023.



Le comité départemental de gestion de la ressource en eau (CGRE) s'est donc réuni à nouveau le 12 juin pour faire le point sur cette situation hydrologique après la réunion du 14 avril 2023.

Pour rappel, l'eau potable produite en Finistère provient à **70 %** de ressources en eaux superficielles (retenues d'eau et rivières) et à **30 %** d'eaux souterraines (pour un ratio inverse au niveau national). Ces ressources **superficielles** sont **sensibles** aux **conditions météorologiques**.

Les nappes d'eaux souterraines se situent à un niveau élevé par rapport à la même date en 2022.

La faiblesse des précipitations depuis le 10 mai ont fait chuter les débits qui sont passés sous la normale saisonnière, mais leur niveau n'est pas inquiétant à ce stade. Il est fortement corrélé à la pluviométrie. Les niveaux des cours d'eau du département peuvent être suivis au pas de temps journalier avec le réseau de stations de la DREAL sur le site : <https://www.hydrologie-bretagne.fr/>.

Les trois réserves du département (la retenue de Moulin Neuf pour le Pays Bigouden Sud, de Saint Michel (Brennilis) et du Drennec) sont pleines avec **un volume total mobilisable de plus de 18 Millions de m³** permettant de sécuriser la majeure partie de l'alimentation en eau potable du département.

Lors de la programmation de la DETR 2023 (Dotation d'équipement des territoires ruraux), une attention toute particulière a été portée aux projets de **sécurisation de l'alimentation en eau potable des réseaux** portés par les communes de Monts d'Arrée Communauté et notamment aux **travaux d'interconnexion** entre les communes de Berrien & Scrignac, Botmeur & La Feuillée, Brasparts & Saint-Rivoal. **Au total, 2 millions d'euros sont investis en 2023 pour la sécurisation des réseaux, financée à 70 % par l'État (DETR) et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.**

Le préfet a présenté le projet d'arrêté cadre sécheresse mis en consultation publique. La concertation se poursuivra dans les jours prochains avec les instances économiques et la profession agricole afin de mettre en cohérence les mesures de restrictions des usages entre les quatre départements bretons.

Compte tenu de la situation hydrologique et des prévisions météorologiques il a été conclu qu'il n'y a pas lieu d'instaurer des mesures de restriction des usages de l'eau.

Pour autant, que l'on soit soumis ou non à des mesures de restriction, **professionnels et particuliers doivent maîtriser leur consommation d'eau, avec un effort encore accru en période de sécheresse.** Les agriculteurs et les industriels sont notamment encouragés à réduire leur consommation d'eau par de nouvelles pratiques et modes opératoires.

Chacun d'entre nous peut également maîtriser sa consommation d'eau quotidienne grâce à des gestes simples : privilégier les douches et limiter leur durée, installer des équipements sanitaires économes en eau, faire fonctionner les appareils de lavage à plein, réutiliser l'eau de pluie, etc.

Une prochaine réunion du CGRE interviendra dans les 2 semaines en fonction de l'évolution de la situation.

Plus de détails sur :

* La démarche Ecod'O : <https://blog.bretagne.cci.fr/blog/developpement-durable/ecodo-un-dispositifdedie-a-la-preservation-de-leau-pour-les-acteurs-industriels-et-du-tourisme/>

* Les chiffres clés de l'eau en Bretagne : <https://bretagne-environnement.fr/chiffres-cles-eaubretagne-edition-2022-documentation>

* Les bons gestes pour économiser l'eau : <https://www.ecologie.gouv.fr/secheresse-economiserleau>

